

📍 AULT, SAINT-QUENTIN-LAMOTTE

Les conseils municipaux divisés sur le projet de classement du Bois de Cise

Les conseils municipaux d'Ault et de Saint-Quentin-Lamotte étaient invités à donner leur avis sur le projet de classement du Bois de Cise en site pittoresque. Une courte majorité l'emporte à Ault, alors que le contre l'emporte à Saint-Quentin-Lamotte.

Les conseils municipaux d'Ault et de Saint-Quentin-Lamotte sont divisés concernant le classement du Bois de Cise en site pittoresque. Les deux communes étaient invitées à donner leur avis sur ce projet qui a été proposé par l'ASA (Association syndicale autorisée) du Bois de Cise. Ce projet avait déjà été voté par les habitants et propriétaires du hameau d'Ault, à plus de 59 %.

Le oui l'emporte à Ault

À Ault, après un débat animé, le oui l'a emporté d'une courte tête. Six votes ont approuvé le classement du Bois de Cise, six conseillers se sont abstenus et deux ont voté contre. Ironie du sort, ce sont les deux seuls qui habitent dans le hameau, Marie-Christine Sauzéat et Laurent Cholet, qui avaient donné pouvoir au maire, Marcel Le Moigne.

« Les plus concernés sont les Cisiens, donc il nous semblait logique que la démocratie s'exprime au niveau de l'ASA », indique le maire. « Ce n'est pas pour autant que le Bois de Cise soit un état dans

l'état, il fait partie d'Ault, je l'affirme fortement ». Avant ce vote, l'édile a expliqué vouloir suivre le vote des Cisiens.

Au sein de l'assemblée, Jean-Louis Derche, conseiller municipal, s'est tout de même étonné que les habitants d'Ault n'aient pas eu leur mot à dire sur ce projet porté par Christophe Vallet, président de l'ASA. « Le Bois de Cise, c'est Ault, les Cisiens ont voté, mais moi, je n'ai pas voté et je suis Aultois », regrette-t-il. « Je reconnais le vote par rapport à l'association, mais on ne m'a pas demandé de voter ». Le maire estime, lui, que de demander l'avis des Cisiens était logique. « Ce sont eux qui vivent là, c'est logique qu'il y ait une consultation des personnes là où ils vivent ».

Le non l'emporte à Saint-Quentin-Lamotte

Dans le village d'à côté, le vote a été tout autre. Si Raynald Boulenger, maire de Saint-Quentin-Lamotte, a indiqué qu'il se « conformerait à l'avis des Cisiens », ses conseillers municipaux

ne l'ont pas vraiment suivi. Le projet a reçu deux votes pour, cinq abstentions et quatre votes contre. Pour rappel, sur le territoire du Bois de Cise, 2 à 3 % appartiennent à Saint-Quentin-Lamotte, « ça représente deux habitations », indique le maire.

Ce vote contre, a été en partie motivé par la crainte de voir la circulation limitée dans le bois. « J'ai peur qu'ils interdisent la circulation dans le Bois de Cise », a expliqué Murielle Adam, conseillère municipale qui a expliqué son choix de voter contre. « Libre à chacun de pouvoir aller au Bois de Cise comme il l'entend, si on commence à mettre une barrière ou un laissez-passer pour untel ou untel, c'est déplorable. Privatiser ce genre d'endroit est préjudiciable, c'est presque honteux ». « Les Cisiens vont s'isoler », a regretté un autre conseiller.

Le maire d'Ault a insisté sur les raisons d'un tel classement, notamment pour gérer les flux touristiques qui pourraient augmenter dans les années à venir. « Ault est dans le



Le classement du Bois de Cise a divisé les élus d'Ault et de Saint-Quentin-Lamotte, invités à donner leur avis lors des conseils municipaux. Julien Levasseur

Grand site de France et dans le parc naturel régional, de ce fait, les flux touristiques font fatalement augmenter, au Bois de Cise et ailleurs, c'est évident ». Il a donné en exemple une statistique du

tourisme, du 1^{er} janvier au 31 mai, « c'est plus 20% dans notre région ». Ce classement permettrait d'obtenir des financements et une aide technique pour créer des parkings, que la commune ne pourrait assumer

seule. « Le parking gratuit de la Galiote à Mers-les-Bains a été financé avec le syndicat mixte Baie de Somme grand littoral Picard », explique Marcel Le Moigne.

● Augustin Thibou